

## Histoire d'Armand

### Origine du récit : indication familiale

Armand est un tout petit qui est suivi par le service de pédopsychiatrie d'un hôpital de jour, suite à des épisodes répétés de terreurs nocturnes. Sur le conseil de ce service, ses parents l'inscrivent à l'école maternelle de leur quartier. En toute confiance, ils précisent à l'école le fait qu'Armand est suivi.

#### **Obligation : étudier la faisabilité de l'accueil**

La directrice de l'école exprime alors à la famille de fortes réticences à l'inscription d'Armand, qui se trouve ainsi étiqueté *a priori*, sans pour autant que l'observation de son comportement ait pu donner quelque fondement à une inquiétude. Elle ne refuse cependant pas l'inscription, mais contacte l'enseignant-référent du secteur pour étudier avec toutes les enseignantes de l'école et l'hôpital de jour les « garde-fous à mettre en place » pour accueillir ce « cas » : un enfant qui fait peur ! Les parents sont choqués par cette réaction, et en font part à l'enseignante spécialisée de l'hôpital. Ils demandent de leur côté à l'enseignant-référent l'indication d'une autre école où inscrire Armand, sans pouvoir exprimer de raisons objectives empêchant sa scolarisation dans l'école de secteur.

#### **Formation- information**

Par l'intermédiaire de l'enseignant-référent, un contact finit par s'établir entre l'enseignante spécialisée, ses collègues du service de soins et les enseignantes : ils se rencontrent à l'école, et partagent l'information. Les terreurs nocturnes pour lesquelles Armand est suivi depuis un an, dans le cadre d'une scolarisation partielle au sein de la structure de soins, et l'évolution globale de l'enfant à ce sujet lui permettent de fréquenter sans difficulté une école maternelle ordinaire – tant du point de vue des apprentissages que de celui du comportement. La rencontre, entre enseignants et professionnels puis avec la famille, permet d'élaborer un projet individualisé : c'est l'aspect formel, très important. Mais elle est aussi, peut-être surtout, l'occasion pour les enseignantes d'exprimer, à propos d'Armand,

#### **Un projet qui rassure**

mais en fait de manière plus générale et plus profonde, leur angoisse ou à tout le moins leurs incertitudes face à la perspective de la maladie mentale et/ou du handicap. C'est aussi pour elles l'occasion d'entendre les informations des professionnels de l'hôpital concernant l'enfant, de dépasser leurs *a priori* et réticences légitimes, d'assurer enfin à Armand l'accueil bienveillant dont lui et ses parents ont besoin.

Formalisée dans le cadre d'un PAI, la scolarité se déroule sans heurt, les rencontres régulières de suivi entre tous les partenaires permettent de le vérifier, et de rassurer tout le monde à chaque fois.

*PAI = projet d'accueil  
individualisé*

### **Conclusion : alléger dès que possible**

Armand quant à lui suit son bonhomme de chemin à l'école, sans se soucier de tout cela ni rencontrer de difficulté particulière, tout en poursuivant le travail entrepris à l'hôpital de jour. La surveillance de la situation est des plus discrètes...

### **Idées ressortant de ce récit**

On aurait pu faire l'économie, se dit-on, de la mise en place d'un projet individualisé, avec la lourdeur des procédures que cela implique. Peut-être. Mais ainsi tout le monde est rassuré. Et puis, qu'en aurait-il été si, en l'absence d'indication de la famille, Armand avait manifesté des troubles du comportement ?

Tout juste peut-on imaginer que le service de soins aurait pu accompagner les parents d'Armand dans la démarche d'inscription, pour éviter la réaction de crainte, légitime, de la directrice et des enseignantes de l'école maternelle... (facile à dire, après coup). Encore faudrait-il préciser : le service de soins aurait-il pu prendre contact avec l'école, ou avec l'enseignant-référent ?